

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIREMairie de **CHINON**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

2022-089SEANCE DU **MARDI 28 JUIIN 2022**

Le mardi 28 juin 2022, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le mercredi 22 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRÉ, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 29	Votes Pour : 21
Nombre de Membres présents : 18	Votes Contre : 4
Pouvoirs : 7	Abstention : 0
	Non votant : 0

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Éric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Sophie LAGRÉE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Marc NARDI, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Marc PLOUZEAU, Jean-Christophe PELLETIER, Hélène BELLUT, Jean-François DAUDIN, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Éric FLEUREAUX, Yoanna DESROCHES.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Daniel DAMMERY à Christelle LAMBERT, Jean-Luc DUCHESNE à Jean-Luc DUPONT, Jean-Jacques BILLARD à Jean-Marc NARDI, Olga MARTINEAU à Eric MAUCORT, Arnaud Nicolas PLANCHON à Hélène BERGER, Laurent BAUMEL à Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ à Jean-Jacques LAPORTE.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Daniel DAMMERY, Jean-Luc DUCHESNE, Jean-Jacques BILLARD, Anne LUMEAU, Olga MARTINEAU, Magali DEVAUD, Arnaud Nicolas PLANCHON, Laurent BAUMEL, Fabrice MASSON, Lucile VUILLERMOZ, Louise GACHOT.

SECRETARE DE SEANCE : Jean-Jacques LAPORTE

Financement des investissements – Réaménagement Quai Pasteur avec la création de voies cyclables

Lors de l'élaboration du budget primitif 2022, il a été prévu le recours à l'emprunt pour financer deux investissements importants réalisés cette année par la Ville de Chinon :

- La rénovation thermique de l'école Jacques Prévert ;
- Le réaménagement du Quai Pasteur avec la création de voies cyclables.

Les travaux de rénovation du Quai Pasteur avec création de voies cyclables peuvent être financés par un Prêt Secteur Public Local (PSPL), uniquement sur ressources Fonds d'épargne, soit le taux du Livret A (+0,60%) sur une durée maximale de 30 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITÉ :

- **ACCEPTE** de recourir à un emprunt de 1 000 000 € maximum pour le financement des travaux de rénovation du Quai Pasteur avec la création de voies cyclables ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Fait à CHINON, le 7 juillet 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le **26/07/2022**

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage